

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19312392



Déposé 26-03-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0723638212

Dénomination

(en entier): J.F.Co

(en abrégé):

Forme juridique : Société en nom collectif

Siège: Rue Meyers-Hennau 25

1020 Bruxelles (Laeken)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

D'un acte sous seing privé du 01 février 2019

Il résulte que : Fondateurs :

Monsieur Jillali Faizal, associé, Boulevard Emile Bockstael, 155 à 1020 Bruxelles Madame Taouati Nabila, associée, Boulevard Emile Bockstael, 155 à 1020 Bruxelles

Décident de créer une société en nom collectif sous la dénomination «J.F.Co »

OBJET : La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

Transport rémunéré de personnes Transport rémunéré de marchandises

Elle pourra réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées, soit par exploitation directe, soit en s'intéressant dans les entreprises analogues ou apparentées entièrement ou artificiellement soit par voie de fusion avec de telles entreprises belges ou étrangères.

Elle peut agir comme intermédiaire pour la réalisation des projets d'investissements ou de financements internationaux. Elle pourra d'une façon générale faire Belgique et à l'étranger tous actes de transaction ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation. La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

DUREE: Cette société est constituée pour une durée illimitée commençant le 1er février 2019. Toutefois, la société pourra prendre fin à l'expiration de chaque exercice social moyennant un préavis de trois mois.

SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est établi à 1020 Bruxelles, Meyer Hennau 25. La société sera administrée par Monsieur Jillali Faizal, qui en sera le Gérant effectif.

POUVOIRS : Seul Monsieur Jillali Faizal, associé prénommé, fera usage de la signature sociale avec les pouvoirs les plus étendus. Il pourra notamment, sans que cette énumération soit limitative, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevée avant comme après paiement, mais la signature sociale n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet les affaires qui l'intéressent.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de mille euros.

Moniteur

Volet B - suite

Madame Taouati Nabila, prénommée, apporte à la société une somme de cent euros.

Monsieur Jillali Faizal, prénommé, apporte à la société une somme de neuf cents euros.

Les apports sociaux ne produiront aucun intérêt.

Aucun associé ne pourra, pendant le cours de la présente société, céder ses droits dans la société à qui que ce soit, sans le consentement de son coassocié.

Il sera tenu au siège social, des écritures régulières selon les usages du commerce.

EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre. Toutefois, la société reprend pour son propre compte, toutes les activités faites par les associés pour compte de la société, depuis le 1er janvier deux mille dix-neuf. Il sera établi un inventaire de l'actif et du passif de la société pour chaque exercice social.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : Chaque année il sera tenu une assemblée générale des associés le dernier mardi du mois de juin à 18 heures, au siège social ou dans la commune du siège social. La première assemblée générale aura lieu le mardi 26 juin 2020 à 18h.

Dont acte, fait et passé à 1020 Bruxelles, Meyer Hennau 25 le 01 février 2019.

Jillali Faizal Gérant - Associé

Taouati Nabila Associée

L'assemblée générale mandate la société J. Jordens aux fins de procéder à toutes opérations liées à la présente assemblée en ce compris la signature des formulaires de publication au moniteur belge et de la Banque Carrefour.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature